Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL D'AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

EPREUVE E2.A

INTERVENTION SUR UNE INSTALLATION EN TÉLÉSÉCURITÉ

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

LE CANDIDAT :

disposera pour l'épreuve pratique :

- D'un équipement informatique doté d'un logiciel de gestion d'alarme en télésécurité (risque intrusion conformément règle R.41 APSAD) autorisant la simulation de déclenchements évènementiels (alarme, défaut technique, MES – MHS, etc.) les plus proches possibles de la réalité professionnelle. Les "fiches" des sites surveillés comporteront au minimum :
  - les numéro, nature et adresse du site,
  - les consignes d'exploitation et d'intervention,
  - les N° de contre-appel téléphonique, identité du correspondant et code de contact,
  - les zones de détection, n° et type des détecteurs intrusion,
  - les identité ou code, n° d'appel téléphone mobile du rondier intervenant,
  - un plan du site (éventuellement),
- D'un poste téléphonique,
- D'un brouillon de main courante (modèle fourni avec le sujet).

Sera amené à traiter consécutivement ou simultanément et durant 30 minutes (pratique) :

- quelques événements de gestion courante dans une station centrale de télésécurité (MES – MHS, test cyclique, etc),
- 3 levées de doute suivies d'interventions (menées jusqu'à leur terme) par 3 rondiers-intervenants sur plusieurs sites à distance à partir de déclenchements d'alarmes (réelles ou intempestives),
- 2 défaillances techniques (défaut alimentation, défaut liaison, etc.).

La chronologie et les modalités de traitement des informations et interventions figurera à la main courante rédigée durant la seconde phase de l'épreuve.

Durant la 3ème phase les questions du jury porteront essentiellement sur :

- Les composants de la chaîne de la télésécurité (détection, transmission, réception, gestion et traitement, intervention) et leur fonctionnement ;
- Le cadre légal et les conditions d'une intervention sur un site ;
- Les moyens à mettre en oeuvre pour éviter les incidents ou les dispositions pouvant être prises pour améliorer le traitement des événements gérés.
- Les règles APSAD applicables en la matière (R.31 – R.41 – R.50 – R.55).

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ				
Epreuve : E2 : INTERVENTION DANS LE CADRE D'UNE INSTALLATION EN TELESECURITE – *E2 A : INTERVENTION SUR INSTALLATION EN TELESECURITE*					
Session : 2004	Repère : D1	Echelle :	Durée : 1 h 20	Coeff. : 2	Folio 1/1
			Consignes centre et examinateurs		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.